

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du
CONSEIL MUNICIPAL
2024-08 SEANCE DU 22 mars 2024**

**Date de la Convocation
15 mars 2024**

**Date de l’Affichage
15 mars 2024**

L’an deux mil vingt-quatre le vingt-deux mars à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s’est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes, sous la Présidence de Monsieur Thierry SEGURA, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 11
Présents : 8
Absents : 3
Représentés : 3

PRESENTS :

Monsieur Thierry SEGURA, **Maire**,
M. Philippe BARRAULT, **Adjoint au Maire**,
Mme Marie CORNET-VERNET, M. Daniel MATHE, Mme Florence DECHELLE, M. Pierre de MONTALEMBERT, Mme Oriane PODEVIN, Mme Pascale BACQUET, **Conseillers Municipaux.**

Objet de la délibération

**Commune
Budget Primitif 2024**

ABSENTS REPRESENTES

M Jean-Paul ANGLADE représenté par M Philippe BARRAULT
Mme Fabienne COLIN-FAURE représentée par M Thierry SEGURA
M Grégory THIBAUD représenté par Mme Oriane PODEVIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Florence DECHELLE

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 de la Commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le budget primitif de la Commune 2024 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	654 798,35 €	654 798,35 €
Section d'investissement	1 374 634,84 €	1 374 634,84 €
TOTAL	2 029 433,19 €	2 029 433,19 €

A Boissettes le 22 mars 2024

Secrétaire de séance
Mme Florence DECHELLE



Le Maire,
Thierry SEGURA

